

Rénovation de la PCS 2018-2019

Groupe de travail du Cnis

Synthèse des conclusions

12 avril 2019

Mandat du groupe de travail

- Objectifs :
 - **Rendre plus lisible** la nomenclature (originalité de ses principes ; articulation avec les nomenclatures existantes),
 - **Faciliter sa production et son utilisation** en simplifiant le codage et en améliorant la documentation,
 - **Etendre les usages** possibles en corrigeant les faiblesses et comblant les manques.
- Organisation :
 - Equipe d'animation : Thomas Amossé (Cnam), président ; Olivier Chardon (Insee) et Alexis Eidelman (Dares), rapporteurs ;
 - Après la mission d'« état des lieux », quatre sous-groupes (« codage », « niveau fin », « agrégat », « documentation ») :
 - Pilotage assuré par (en plus de l'équipe d'animation) : Céline Dumoulin (UVSQ) ; Cédric Hugrée (CNRS), Bertrand Lhommeau (Dares), Florent Maire (Insee) ; Joanie Cayouette-Remblière (Ined) ; Anton Perdoncin (ENS Paris), Christian Rieg (Insee).
 - La participation d'une cinquantaine de membres (producteurs, méthodologues et experts du codage ; spécialistes des professions ; chercheurs et experts de la statistique sociale ; producteurs, diffuseurs et utilisateurs de la nomenclature).

Expertise et consultations

- Principes de fonctionnement :
 - Ne pas distinguer **l'évolution de la nomenclature socio-professionnelle** des **conditions pratiques de sa mise en œuvre** ;
 - La nécessité d'**associer les responsables de la nomenclature** et producteurs de données, en premier lieu les services de l'Insee ;
 - Un **groupe de travail - projet de rénovation** mêlant **consultations d'acteurs et réalisation de travaux statistiques** : des conclusions non totalement finalisées, mais se voulant largement opérationnelles.
- Conduite du projet :
 - Des **réunions mensuelles des sous-groupes**, en plus de consultations ponctuelles ;
 - **Trois réunions plénières** (avril et octobre 2018, février 2019) assurant la publicité des travaux ;
 - Des **conclusions** prenant en compte les **retours reçus** (février et mars 2019) ;
 - Après leur **présentation en Commission**, la **finalisation du rapport** au cours de l'été et sa présentation au Bureau du Cnis en octobre pour **publication avant la fin de l'année**.

La mission d'état des lieux

Mission conduite par Etienne Penissat (CNRS), Anton Perdoncin (ENS Paris), Marceline Bodier (Insee).

Objectif : dresser « **un état des lieux des usages de la nomenclature et un bilan des attentes à son endroit** »

Entretiens avec une soixantaine d'acteurs représentatifs de différents univers professionnels (dans différentes régions) :

- 19 acteurs du **monde de la recherche**, d'institutions, disciplines et spécialités diverses ;
- 16 acteurs de la **statistique publique** (Insee, Dares, Depp, Drees, DGAFP, Cereq) ;
- 11 acteurs appartenant à des **organismes publics** (Apec, Afpa, Pôle Emploi, France Stratégie, Direccte, Carif-Oref) ;
- 11 acteurs du **secteur privé et associatif** (Le Monde, Libération, Ipsos, Médiamétrie, BNP Paribas, Multiposting, OrangeLab, Apses) ;
- et une réunion conviant les **organisations syndicales et patronales**.

La confirmation d'une variété d'usages et d'apports

La force d'un « **langage commun** », **modulable et permettant un recul temporel** : un constat souligné par une grande majorité des interlocuteurs rencontrés (comme auparavant, par Neyret et Fauchaux, 1998 ; Desrosières et Thévenot, 1988).

Trois niveaux d'utilisation :

- Analyse du marché du travail, des **professions**.
- Approches morphologiques ou géographiques (**milieux sociaux**, origines sociales détaillées).
- Appréhension synthétique de la **stratification sociale** et des inégalités structurées.

Trois principales finalités :

- L'**action** (politique publique, analyse de marché, agrégation d'offres d'emploi, octroi de crédit),
- La **connaissance** (recherche, étude statistique),
- La **représentation** (enseignement, journalisme, étude d'entreprise de sondage).

Les défis du projet de rénovation

Les **principaux enjeux** qui ressortent des entretiens permettent de préciser les **perspectives suivies** par le projet de rénovation, et ses différents sous-groupes :

1. **Renouveler les procédures de codage** de la PCS et des nomenclatures liées ;
2. **Actualiser les professions**, le niveau détaillé de la nomenclature ;
3. **Définir des agrégats et regroupements complémentaires** aux groupes et catégories historiques ;
4. **Elaborer un site dédié à la nomenclature**, afin d'améliorer sa connaissance et de faciliter son utilisation.

1. Un dispositif de codage rénové (1/5)

Une application de **collecte de libellés de profession en auto-complétion** dans **une liste de libellés enrichis** :

- Une **ergonomie simple** : dès que l'enquêté a saisi trois caractères, les libellés de la liste qui contiennent la chaîne de caractères saisie sont affichés (par ordre alphabétique, avec les caractères entrés en gras).
- Un **moteur de recherche intelligent** (non prise en compte des majuscules, accents, caractères spéciaux et mots non significatifs)

Nous allons désormais décrire votre emploi.

? B1a. Quelle est votre profession ?

Saisissez le libellé de votre profession et sélectionnez-le dans la liste.

🗑 Je n'ai pas trouvé dans la liste

47 professions correspondent à votre saisie

- Agent **poly**valent
- Agent de traitements **dép**olluants
- Agent de vidéosurveillance de **pol**ice municipale
- Agricultrice en **pol**yculture-élevage
- Analyste de la **poll**ution de l'air
- Anthropologue
- Brigadier (chef) de **pol**ice municipale
- Brigadier de la **pol**ice nationale
- Cadet de la **pol**ice nationale
- Capitaine de **pol**ice

Pour avoir moins de résultats, précisez votre saisie.

◀ Précédent Suivant ▶

1. Un dispositif de codage rénové (2/5)

Seulement **trois variables « annexes » nécessaires**, dont une formulation multi-mode est fournie.

Variable **STATUT**

Êtes-vous (ou étiez-vous) :

1. à votre compte (y compris gérant de société ou chef d'entreprise salarié) ?
2. salarié de la fonction publique ?
3. salarié d'un autre employeur (entreprise, association, de particulier, etc.) ?
4. non rémunéré, mais travaillez (ou travailliez) avec un membre de votre famille ?

Variable **NB_SALARIES**

[uniquement posée aux travailleurs indépendants : STATUT = 1]

Combien de salariés employez (ou employiez) vous ?

1. 0 ;
2. 1 à 9 ;
3. 10 à 49 ;
4. 50 et plus.

1. Un dispositif de codage rénové (3/5)

Variable **POSITION_PUBLIC_PRIVÉ**

Dans cet emploi, êtes-vous (étiez-vous) :

[modalités proposées aux salariés de la fonction publique : STATUT = 2]

- manoeuvre, ouvrier spécialisé ? [modalité 1]
- ouvrier qualifié, technicien d'atelier ? [modalité 2]
- technicien ? [modalité 5]
- agent de catégorie C de la fonction publique ?* [modalité 7]
- agent de catégorie B de la fonction publique ? [modalité 8]
- agent de catégorie A de la fonction publique ? [modalité 9]
- dans une autre situation ? [modalité 10]

[modalités proposées aux salariés d'un autre employeur et aux aides familiaux : STATUT in (3,4)]

- manoeuvre, ouvrier spécialisé ? [modalité 1]
- ouvrier qualifié, technicien d'atelier ? [modalité 2]
- employé de bureau, de commerce, de services ? [modalité 3]
- agent de maîtrise (y. c. administrative ou commerciale) [modalité 4]
- technicien ? [modalité 5]
- ingénieur, cadre d'entreprise ? [modalité 6]]
- dans une autre situation ? [modalité 10]

1. Un dispositif de codage rénové (4/5)

Un programme de codification simplifié :

- Écrit sous forme matricielle, adossé à un index alphabétique numérique, il sera **plus facile à lire et à comprendre** ;
- Disponible en différents langages (Sicore, Sas, R, etc.), il sera **plus simple à utiliser** ;
- Il permettra de coder la PCS 2020 au **niveau le plus détaillé dans l'ensemble des enquêtes** (publiques comme privées).
- Il pourra **servir de modèle** pour les programmes de codification des autres nomenclatures d'emploi et de position sociale usuelles (Fap ; Isco et ESeG).

1. Un dispositif de codage rénové (5/5)

Un protocole qui doit être **finalisé entre 2019 et 2020** :

- liste des **libellés féminins comme masculins** ;
- adaptation à **différentes sources** (enquête *Emploi, Tronc commun des ménages* ; enquête de *Recensement*) ;
- codification des **libellés « hors liste »** ;
- élaboration de programmes de codification pour la **PCS 2020** puis les **Fap, Isco et ESeG** ;

L'ensemble de ces **éléments** (application de collecte du libellé, listes des libellés, formulation harmonisée des questions et programmes de codification) seront **mis à disposition** des acteurs souhaitant coder ces nomenclatures.

2. Un niveau fin rénové : la P 2020 (1/7)

- Une **simplification et actualisation** de la nomenclature :
 - **Moins de rubriques, de tailles plus homogènes (317, contre 487 en P 2003)**
 - Des professions mieux définies, avec un **noyau clairement identifié de libellés** effectivement collectés,
 - Une **moindre dépendance vis-à-vis du secteur d'activité** (toujours utilisable en croisement) et une **comparabilité accrue public-privé**,
 - Une **table de passage** avec la P 2003 à un niveau plus fin que les catégories (de façon variable).
- **A groupes et catégories inchangées** (mandat),
 - A **quelques exceptions peu volumineuses ou contraintes** (la fusion des exploitants agricoles ; La Poste et France Télécom) ;
 - Mais avec quelques **changements d'intitulé** pour **mieux rendre compte de leur composition**.

2. Un niveau fin rénové : la P 2020 (2/7)

La filière agricole (CS 10 et 69)

- Une **répartition selon l'orientation agricole** et une **suppression de la taille pour les exploitants** ;
- Une réduction forte du nombre de professions et moins de variables « annexes » requises (superficie et orientation agricole) ;
- **Une fusion des catégories et un titre précisé** : « exploitants agricoles, forestiers, pêcheurs et aquaculteurs ».

La filière artisanale (CS 21, 63 et 68)

- Le regroupement de certains métiers, certes précis, mais souvent devenus rares ;
- Une logique de **regroupement par métier / secteur** cohérente sur les trois catégories, et dont rend compte le niveau des professions regroupées.

2. Un niveau fin rénové : la P 2020 (3/7)

La filière industrielle (CS 38, 47, 48, 62, 67)

- Jusqu'à présent, des libellés déclarés peu précis et une P 2003 qui suivait le croisement systématique de la fonction et du secteur (notamment dans les CS 38 et 47) ;
- Dans la P 2020 rénovée, ce croisement demeure, mais avec moins de détail sur le secteur ;
- Une logique de **regroupement sectoriel** cohérente dans l'ensemble des catégories (dont rend aussi compte le niveau des professions regroupées).

La filière du transport et de la logistique (CS 64, 65)

- **Des intitulés revus** : « conducteurs de véhicules de transport, chauffeurs-livreurs et coursiers » (CS 64) et « conducteurs d'engins, magasiniers, caristes et ouvriers du transport (non routier) » (CS 65) ;
- **Des clivages précisés** : le transports de passagers (en commun vs particulier) ou de marchandises (longue distance vs proximité), les grutiers, pontiers, dockers et conducteurs de train vs les magasiniers et caristes.

2. Un niveau fin rénové : la P 2020 (4/7)

La filière administrative et commerciale d'entreprise (CS 22, 37, 46, 54, 55)

- Des **rubriques peu modifiées** par rapport à la P 2003 dans l'administratif ;
- Des logiques de regroupement assez simples : avec ou sans hébergement (pour l'hôtellerie restauration), navigant vs sédentaire (pour le transport), en isolant mieux les fonctions de la vente ;
- Des **regroupements selon le type de bien vendus** dans le commercial (CS 22, 46 et 55).

La filière administrative dans la fonction publique (CS 33, 45, 52)

- 52, une **logique de fonction en plus du grade** : (accueil, guichet ; secrétariat ; technique) dans l'administratif, (ménage vs accueil) pour les agents de services, en isolant par ailleurs les métiers spécifiques de la petite enfance.
- 33 et 45 : on conserve la **distinction entre les différentes fonctions publiques** (Etat *versus* collectivités, hôpitaux), sur la base des libellés enrichis.

2. Un niveau fin rénové : la P 2020 (5/7)

Les catégories des services publics : des changements de titre

- **CS 42 : Professions de l'enseignement primaire et professionnel, de la formation continue et du sport** (auparavant : professeurs des écoles, instituteurs et assimilés)
- **CS 45 : Professions intermédiaires de la fonction publique (administration, sécurité)** (auparavant : Professions intermédiaires de la fonction publique)
- **CS 52 Employés administratifs de la fonction publique, agents de service et auxiliaires de santé** (auparavant : employés civil et agents de services de la fonction publique)
- **CS 53 : Policiers, militaires, pompiers et agents de sécurité privés** (auparavant : Policiers, militaires)

2. Un niveau fin rénové : la P 2020 (6/7)

Les services au particuliers (CS 56)

- Une **meilleure description de la prise en charge de l'enfance** (avec trois professions désormais : « assistants familiaux et familles d'accueil », « assistants maternels agréés » et « autres employés de la garde d'enfant salariés de particulier ») ;
- Une **délimitation également plus précise de l'aide à domicile** (distinction des « auxiliaires de vie sociale, accueillants familiaux » des « autres employés d'aide à domicile »).

Les autres catégories :

- **CS 23** : une seule rubrique pour les chefs d'entreprise de 50 salarié et plus ;
- **CS 31, 34, 35 et 43** : peu de changement ; quelques regroupements pour des raisons d'effectifs faibles ;
- **CS 44** : le clergé séculier et régulier sont fusionnés, les intitulés sont revus (« Ministres du culte et religieux consacrés », auparavant « Clergé , religieux »).

2. Un niveau fin rénové : la P 2020 (7/7)

Une **P 2020** qui doit être finalisée en **2019**, sur plusieurs points :

- Les **libellés précis entrant dans la définition de chaque rubrique** (en lien avec l'élaboration de la liste des libellés proposée en collecte) ;
- **La table de transcodage** permettant de passer de la P 2003 à la P 2020 ;
- De façon transversale, l'examen d'une **formulation inclusive des intitulés de professions, catégories et groupes**, de façon cohérente avec les règles de la statistique publique, mais qui pourraient être reconsidérées à cette occasion.

La **version rénovée** de la nomenclature ainsi que ses nouveaux **guides de documentation** (alphabétiques et analytiques) seront **mis à disposition** à l'issue de ce travail.

3. Des agrégats complémentaires (1/9)

Objectif de ces agrégats labellisés et intégrés aux variables de diffusion de la nomenclature :

- Pour les **individus** (les **classes d'emploi, 3.1**) et pour les **ménages** (la **PCS Ménage, 3.2**), répondre aux limites des **groupes et catégories historiques**, qui restent **inchangés à des fins d'analyses en série longue**.
- Sur des **périmètres restreints à un domaine professionnel particulier** (émergent, méconnu ; transversal aux rubriques de la nomenclature), disposer d'**agrégats dits ad-hoc (3.3) construits à partir des libellés standardisés de profession, en complément du niveau fin rénové** (la P 2020, moins détaillée que la P 2003 et contrainte par la délimitation des catégories et groupes historiques).

3.1 Des agrégats complémentaires : les classes d'emploi (2/9)

Un nouveau principe d'agrégation des professions qui tient compte des **transformations de la structure des emplois**, et précisément :

- **distingue les indépendants** et en donne **une vision hiérarchisée** qui permet de les intégrer dans la structure d'emplois d'ensemble ;
- **actualise les clivages des emplois salariés selon leur niveau de qualification**, à partir d'une notion composite mêlant diplôme requis, position occupée, niveau de rémunération ; *[par exemple, les professeurs des écoles rejoignent les enseignants du secondaire, les sages-femmes les médecins]*
- **rend compte**, aux différents niveaux de qualification des emplois salariés, des **clivages** selon que le **contrat** est à durée limitée ou non, et la **nature de l'employeur** (public *versus* privé) et **l'orientation de l'activité**.

3.1 Des agrégats complémentaires : les classes d'emploi (3/9)

I. Emplois indépendants

- I1. Emplois indépendants de niveau supérieur
 - I2. Emplois indépendants de niveau intermédiaire
 - I3. Emplois de petits indépendants, avec des salariés
 - I4. Emplois de petits indépendants, sans salariés
-

A. Emplois salariés de niveau supérieur

- A1. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation technique, en CDI
 - A2. Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation tertiaire, en CDI
 - A3. Emplois salariés de niveau supérieur, titulaires de la fonction publique
 - A4. Emplois salariés de niveau supérieur, en contrat à durée limitée
-

B. Emplois salariés de niveau intermédiaire

- B1. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation technique, en CDI
 - B2. Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation tertiaire, en CDI
 - B3. Emplois salariés de niveau intermédiaire, titulaires de la fonction publique
 - B4. Emplois salariés de niveau intermédiaire, en contrat à durée limitée
-

C. Emplois salariés qualifiés

- C1. Emplois salariés qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
 - C2. Emplois salariés qualifiés d'orientation employée, en CDI
 - C3. Emplois salariés qualifiés, titulaires de la fonction publique
 - C4. Emplois salariés qualifiés en contrat à durée limitée
-

D. Emplois salariés peu qualifiés

- D1. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI
 - D2. Emplois salariés peu qualifiés d'orientation employée, en CDI
 - D3. Emplois salariés peu qualifiés, titulaires de la fonction publique
 - D4. Emplois salariés peu qualifiés, en contrat à durée limitée (ou auprès de particuliers)
-

3.1 Des agrégats complémentaires : les classes d'emploi (4/9)

- La grille **proposée** :
 - Est plus équilibrée en terme de **présence des femmes et sur l'ensemble du spectre social** (gradation plus régulière selon le niveau de qualification) ;
 - Rend mieux compte de la **diversité des situations en matière de vie en couple, de logement et de revenu** ;
 - Permet d'étudier la **hiérarchisation des emplois indépendants** et donne à voir des pans jusqu'à présent peu ou imparfaitement représentés, avec les **fractions précaires et publiques à chaque niveau de qualification des emplois salariés**.
- Elle confirme, en creux, la **pertinence des groupes et catégories historiques**, en matière **d'origine sociale et de localisation géographique** (en haut comme en bas du spectre social), que sont :
 - **Les agriculteurs et les ouvriers** ;
 - **Les professions libérales et les chefs d'entreprise**.

Les **classes d'emploi**, *a priori* possibles à coder pour les actifs en emploi, les chômeurs et les retraités, fournissent ainsi bien **une grille de lecture complémentaire aux agrégats historiques de la nomenclature**.

3.2 Des agrégats complémentaires : la PCS Ménage (5/9)

- La PCS Ménage, répond aux **limites de l'utilisation de la catégorie de la « personne de référence »**.
- Elle s'appuie sur un **principe d'articulation des groupes socio-professionnels des adultes** d'un même ménage (modèle Villac, 1983) ;
- Elle peut être **utilisée de façon rétrospective et sur l'ensemble des ménages** (quels que soient leur configuration familiale et le statut d'activité de leurs membres).
- Parmi les **utilisations possibles** :
 - Les études portant sur **l'origine sociale** (des enfants ou adolescents, en matière d'éducation notamment ; des adultes pour l'analyse de la mobilité sociale) ;
 - Les travaux dont l'unité d'analyse est **le logement**, à l'instar de certaines études de la ségrégation spatiale ou urbaine.
 - L'étude de tous les domaines dont l'analyse s'opère préférentiellement au niveau du ménage (**consommation, niveau de vie et patrimoine ; pratiques associatives ou culturelles ; fécondité et santé ; etc.**).

3.2 Des agrégats complémentaires : la PCS Ménage (6/9)

- I. Ménages à dominante cadre**
 - A. Cadres homogames
 - B. Cadres avec intermédiaires
- II. Ménages à dominante intermédiaire et cadre**
 - A. Cadres avec employés, ouvriers
 - B. Cadres avec inactifs ou vivant seuls
 - C. Intermédiaires ou cadres avec petits indépendants
 - D. Intermédiaires homogames
- III. Ménages à dominante employée et intermédiaire**
 - A. Intermédiaires avec employés, ouvriers
 - B. Intermédiaires avec inactifs ou vivant seuls
 - C. Employés homogames
- IV. Ménages à dominante indépendante**
 - A. Petits indépendants homogames, avec inactifs ou vivant seuls
 - B. Petits indépendants avec employés, ouvriers
- V. Ménages à dominante ouvrière**
 - A. Ouvrier avec employé
 - B. Ouvriers homogames
- VI. Employés, ouvriers et inactifs avec inactifs ou vivant seuls**
 - A. Employés avec inactifs ou vivant seuls
 - B. Ouvriers avec inactifs ou vivant seuls
 - C. Inactifs homogames ou vivant seuls

3.2 Des agrégats complémentaires : la PCS Ménage (7/9)

- Des positions sociales **objectivées par un large ensemble de ressources** (pas uniquement économiques) ;
- Bien que non stratifiée par construction, une **grille de lecture largement hiérarchisée** de l'ensemble de la population.
- Des **ménages à dominante indépendante qui occupent une position de pivot** entre les catégories moyennes et supérieures et les catégories populaires.
- La **singularité des ménages ne comportant qu'un actif ou retraité, la distinction des ménages selon que leurs membres ont, ou non, la même position sociale.**
- Une **pertinence empirique supérieure aux groupes socio-professionnels de la personne de référence**, y compris lorsque celle-ci est identifiée comme étant la **principale apporteuse de ressources du ménage.**

3.3 Des agrégats complémentaires : des exemples de regroupements ad-hoc de profession (8/9)

- Plusieurs **regroupements de libellés de profession** sont proposés, qui permettent l'analyse de **domaines professionnels transversaux** aux professions, catégories et groupes existants.
- Ils doivent pouvoir être **produits par la statistique publique**, et intégrer, de façon complémentaire aux catégories et groupes historiques, les **variables de diffusion liées à la nomenclature socio-professionnelle**.
- Ces agrégats ne sont **pas exclusifs d'autres**, qui pourraient être constitués à la suite du projet de rénovation.
- Ils illustrent la **souplesse offerte par la collecte de libellés sur liste en matière d'analyse et de labellisation statistique** de regroupements suscités par des acteurs sociaux, des équipes de recherche, des acteurs institutionnels.

3.3 Des agrégats complémentaires : des exemples de regroupements ad-hoc de profession (9/9)

- Les **professions d'enseignant**, avec une analyse possible selon le corps, le type d'établissement et (éventuellement) le secteur (public / privé) ;
- Les **professions numériques**, avec les six domaines professionnels les plus concernés par la diffusion des outils et compétences numériques ;
- Les **professions « vertes »**, *i.e.* les métiers dont « la finalité et les compétences mises en œuvre contribuent à mesurer, prévenir, maîtriser, corriger les impacts négatifs et les dommages sur l'environnement » ;
- Les **professions de l' « élite » socio-professionnelle**, afin d'identifier les positions les plus élevées dans les organisations de travail, qu'elles soient occupées comme salariés ou indépendants.

4. Elaborer un site dédié à la nomenclature (1/3)

- Objectifs :
 - proposer une **architecture (institutionnelle et matérielle)** et **lister les éléments de contenu...**
 - ... pour l'élaboration d'un **site Internet dédié** permettant, en lien avec Insee.fr, de répondre à l'ensemble des attentes des utilisateurs.
- D'un point de vue **institutionnel** :
 - La perspective d'un site dédié **élaboré et hébergé par Quetelet Progedo Diffusion (CNRS)**, s'appuyant sur des **instruments et données de l'Insee et de certains SSM** ainsi que sur des documents et exploitations statistiques réalisées par **une ou plusieurs équipes de recherche (UVSQ-Printemps ; Cnam-CEET)**.
 - La **gouvernance éditoriale** pourrait associer, en plus des partenaires institutionnels ci-dessus, différents types d'acteurs (producteurs comme utilisateurs) intéressés par la nomenclature, une **complémentarité forte étant à construire avec Insee.fr**.

4. Elaborer un site dédié à la nomenclature (2/3)

- L'arborescence envisagée :
 - Quatre grandes rubriques (**découvrir** ; **explorer, naviguer** ; **décrire** ; **collecter, coder**),
 - Visant à répondre aux principales attentes des utilisateurs de la nomenclature.
- La **cible visée** :
 - Le grand public, les acteurs associatifs, les syndicats ;
 - Les journalistes, enseignants et chercheurs ;
 - Les producteurs publics et privés de données.

4. Elaborer un site dédié à la nomenclature (3/3)

Page d'accueil	Niveau 1	Niveau 2
Comprendre et analyser la société française. La nomenclature socio-professionnelle		
	Découvrir	
		La PCS : Principes, histoire, production, usages
		Les guides de documentation
		L'articulation avec d'autres nomenclatures françaises
		L'articulation avec les nomenclatures étrangères
	Explorer, naviguer	
		La PCS
		Les classes (et sous-classes) d'emploi 2020
		Les groupes et catégories ménage
		Les rubriques ad hoc de professions
	Décrire	
		Portraits de groupes
		La société en quelques thèmes
		Outils pédagogiques
		Statistiques en ligne
		L'obtention de micro-données
	Collecter, coder	
		Les instruments de collecte
		Les outils de codification
		La création d'une rubrique ad hoc de professions
		L'utilisation des versions antérieures ou d'autres nomenclatures
	Services	
		Contacts
		Lettre d'information
		Gouvernance du site
		Archives
		FAQ

Une rénovation en prise avec la demande sociale

- Une **mission d'état des lieux** en amont, un **fonctionnement ouvert** tout au long des travaux (malgré les limites liées à la technicité du sujet), la **prise en compte des avis exprimés** (notamment par la CFDT et la CGT) sur les conclusions provisoires.
- Des réponses partielles à des **recommandations** formulées par des **groupes de travail du Cnis...**
 - ... sur la **mesure des inégalités sociales** (Freyssinet, 2007) : articulation entre instruments nationaux et internationaux ; la PCS Ménage.
 - ... sur les **formes d'emploi** (Gazier, 2016) : les classes d'emploi (distinction et hiérarchisation des indépendants, distinction des contrats à durée limitée et services aux particuliers).
- Une prise en compte de certains **avis de moyen terme du Cnis (2019-2023)** :
 - Avis général n°3 sur les **professions numériques**.
 - Avis général n°8 (renforcer la lisibilité de la production du service statistique, et notamment les nomenclatures utilisées) pour **l'élaboration du site dédié**.
 - Avis n°8 de la commission Environnement et développement durable s'agissant des **métiers « verts »**.

Calendrier de mise en œuvre

- Certaines **propositions du groupe de travail doivent être finalisées**, d'autres **faire l'objet d'un plan d'action** par l'Insee et les acteurs engagés dans le projet de rénovation.
- Les **instruments de codage, la nouvelle nomenclature détaillée, les agrégats complémentaires et les documents relatifs** au site Internet dédié seront a priori **achevés entre 2019 et 2020**.
- Des **premières données produites en 2020** (le pilote de l'enquête *Emploi* renouvelée, données non diffusées hors Insee, *a priori* et l'enquête *Génération* du Céreq) **puis en 2021** (l'enquête *Emploi* renouvelée ; des enquêtes Ménage)
- Pour l'enquête de *Recensement*, un horizon plus lointain, mais **une évolution rapide du protocole de collecte qui est souhaitée**, de façon à améliorer les données publiées par catégories et groupes socio-professionnels et limiter le décalage entre sources.